

Port-Bail. Visite d'élus au collège André-Miclot

Internat d'excellence, qu'est-ce que c'est ?

À **L'INITIATIVE** de Sébastien Le Bécachel, le principal du collège, et de Frédérique Boury, conseillère départementale, les élus des communes aux alentours de Port-Bail ont été conviés le 9 novembre à découvrir l'internat du collège.

Contrairement aux idées reçues, cet internat, qui a reçu le label « Internat d'excellence », n'est pas réservé aux élites du collège, peut-être même au contraire. En effet, ce label valorise les établissements qui, de par leur organisation, leur localisation, leurs objectifs et les projets qu'ils proposent, mettent à disposition des élèves les meilleures conditions pour réussir leurs projets de vie.

32 places disponibles

Le choix d'une scolarité en internat, qui doit se faire avec l'adhésion de l'élève, concerne principalement les enfants dont la résidence familiale est éloignée, dont les conditions de vie familiale sont peu propices aux études, dont les parents manquent de disponibilité, mais aussi pour les élèves « décrocheurs » ou ayant des problèmes d'absences récurrentes.

Loin des clichés du pensionnat d'il y a 50 ans, l'internat du collège propose des locaux propres et entretenus, des chambres de deux ou trois personnes réparties sur deux étages (garçons et filles), des salles de repos, de détente et de jeux au foyer. À Port-Bail, le cadre en bord de mer permet à l'élève d'effectuer un travail propice à sa réussite, le responsabilise et le fait devenir plus autonome dans la construction de son avenir professionnel.

Frédéric Trefeu, inspecteur d'académie représentant M. Vautier, nouveau directeur de l'inspection académique, a confirmé son attachement à cet internat et aux conditions de travail idéales qui sont proposées aux élèves.

La visite des lieux, guidée par des internes eux-mêmes, a permis à tous les élus présents de constater à quel point le contexte est favorable aux études.

L'internat dispose de 32 places, dont 18 sont occupées à ce jour. L'intégration en cours d'année est possible, après une période d'essai de 3 ou 6 semaines, pendant laquelle l'élève reste scolarisé au collège d'origine.

Plus d'infos au 02 33 04 87 38 ou sur ce.0501217b@ac-normandie.fr.



Les élus des communes proches de Port-Bail ont pu prendre connaissance des conditions de vie dans l'internat d'excellence du collège André-Miclot.